

Fédération de Russie

Population née à l'étranger – 2010	
Taille: 11.2 millions, 51% femmes	<i>Premiers pays de naissance :</i>
8 % de la population	Ukraine (26 %), Kazakhstan (22 %), Ouzbékistan (10 %)

L'Ukraine, le Tadjikistan et l'Arménie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Arménie a enregistré la plus forte hausse (+28 000) et le Bélarus la plus forte baisse (-100) en termes de flux d'entrées en Russie par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 13.8 %, pour s'établir à 6 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Ukraine (4 700), de Chine (900) et d'Afghanistan (600). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants de la Chine (+900) et le recul le plus marqué ceux de l'Ukraine (-1 300). Sur les 6 900 décisions prises en 2020, 77.6 % sont positives.

L'émigration des ressortissants russes vers les pays de l'OCDE a été stable en 2019 s'établissant à 98 000 personnes. Environ 18 % d'entre elles ont émigré en Turquie, 14 % en Allemagne et 11 % aux États-Unis.

Les principales modifications apportées à la législation russe, en dehors de la pandémie, ont concerné la simplification des procédures d'obtention de la citoyenneté pour certaines catégories de ressortissants étrangers, l'accès simplifié à un permis de séjour et l'enregistrement des immigrés au lieu de séjour temporaire.

Ces modifications sont en rapport avec la réforme du régime d'immigration et de la législation en matière d'immigration, ainsi qu'avec la préparation d'une nouvelle loi qui conjuguera (sous une forme modifiée) un grand nombre des dispositions de différentes lois. Elles impliquent l'annulation du permis de séjour temporaire, la dématérialisation générale des services liés au séjour et au travail des étrangers en Russie, l'harmonisation des conditions de séjour de longue durée (90 jours et plus) des étrangers en Russie, et la reclassification des voies de naturalisation.

Depuis le 1er novembre 2019, un grand nombre de ressortissants étrangers peuvent obtenir un permis de séjour permanent sans être préalablement titulaires d'un permis de séjour temporaire. Parmi eux, presque toutes les personnes qui demandent un permis au titre du regroupement familial (à

l'exception des conjoints), les diplômés d'établissements de formation professionnelle russes (enseignement secondaire et supérieur) ayant obtenu une mention très bien, les spécialistes qualifiés dans certaines professions (figurant sur la liste du ministère du Travail) après six mois de travail en Russie.

Une seule procédure serait prévue pour un séjour de longue durée (plus de 90 jours par an) pour des raisons légales, dont le travail et l'éducation, sans obtenir un permis de séjour permanent et sans acquérir la citoyenneté russe. Ces règles s'appliqueront aux étrangers qui entrent en Fédération de Russie sans avoir besoin de visa, y compris les citoyens d'États membres de l'Union économique eurasiatique, à l'exception des ressortissants du Bélarus.

Un e-visa a été introduit pour faciliter les voyages internationaux en Russie pour les citoyens de 52 pays.

Une loi fédérale votée en avril 2020 a introduit plusieurs modifications importantes des procédures d'acquisition de la citoyenneté russe. Les étrangers reconnus de langue maternelle russe et résidant en Russie, indépendamment du pays de citoyenneté précédent, sont autorisés à demander la citoyenneté russe sans renoncer à la leur. Auparavant (depuis 2016), ce principe s'appliquait uniquement aux citoyens de l'Ukraine.

Les pouvoirs publics ont réagi à la pandémie de COVID-19 par la fermeture des frontières (puis les liaisons de transport ont été progressivement rétablies avec certains pays), la suspension de la validité de divers papiers pour permettre aux étrangers de demeurer en Russie, et la permission de demander un permis de travail indépendamment de la raison de l'entrée dans le pays. Les employeurs ont été autorisés à embaucher des travailleurs de cette catégorie. Les mesures ont été appliquées jusqu'en juin 2021. Depuis le 16 mars 2021, les étudiants étrangers de pays jugés sans danger épidémiologique sont autorisés à rentrer en Russie.

Pour de plus amples informations :

www.mvd.pcf

www.mvd.pcf/mvd/structure1/Glavnie_upravljenija/guvm

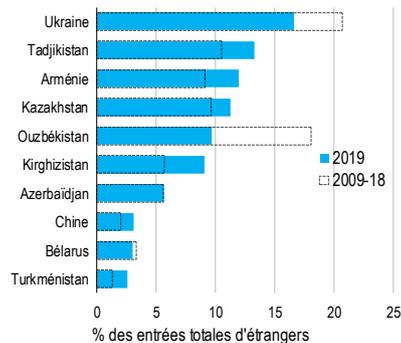
www.mvd.pcf/Deljatelnost/statistics/migracionnaya

www.mid.ru

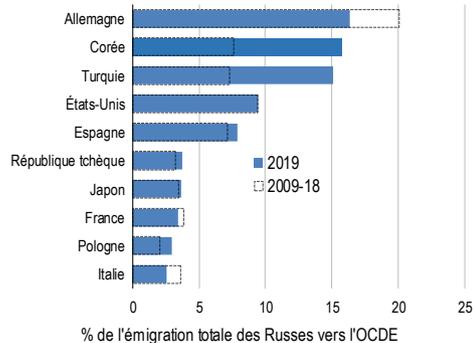
www.gks.ru

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Fédération de Russie

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Russes vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



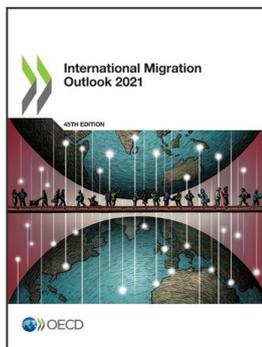
Composantes de la croissance de la population

	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	0.9	-0.5
Accroissement naturel	0.1	+0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.8	-0.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	9 836	-5.7	+0.7
Sorties (2020)	16 895	-24.0	+1.1

StatLink  <https://stat.link/sn7qjw>



Extrait de :
International Migration Outlook 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Fédération de Russie », dans *International Migration Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/f0e08999-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.